

***À tous les Cols blancs de Kirkland***

# Hausse salariale

Encore une fois cette année, les représentants patronaux de la Ville de Kirkland nous ont informés de l'intention de l'employeur de vous octroyer une augmentation salariale de 2 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

On peut dire que c'est en soi une bonne nouvelle. Il vous faut toutefois savoir que cette initiative, l'employeur l'a prise de son propre chef, c'est-à-dire sans la négocier avec la partie syndicale. De plus, cette augmentation de 2 % ne correspond pas aux demandes formulées dans le projet de convention collective que vous avez adopté en assemblée générale extraordinaire le 9 septembre 2013.

Tout comme l'an passé, afin de protéger notre droit à la négociation, nous avons demandé à nos interlocuteurs d'encadrer cette hausse salariale par l'intermédiaire d'une lettre d'entente.

En procédant ainsi, nous nous assurerons que si l'augmentation obtenue au terme de la négociation de votre convention

collective est plus élevée, l'employeur vous paiera rétroactivement la différence.

En terminant, nous voulons vous inviter à vous vêtir de noir les mercredis en signe de deuil de notre convention collective et de notre droit de négocier librement que l'adoption du projet de loi 3 a fait disparaître.

Notre combat est loin d'être terminé. Le SCFP et les autres syndicats membres de la Coalition pour la libre négociation ont chacun déposé devant les tribunaux leurs recours visant à contester la constitutionnalité de la nouvelle loi sur les régimes de retraite municipaux.

Quant à nous, nous sommes loin d'un règlement de notre convention collective. La prochaine rencontre de négociation a été fixée au 26 février prochain. Plusieurs points sont encore en litige.

**Soyons solidaires  
et portons le noir !**